

DÉCISION N° 2023-02 du 1^{er} février 2023

Portant

Tarification du spectacle » « Le Duo des noms »

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un tarif pour le spectacle « Le Duo des Noms » ;

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Bessières accueillera le spectacle « Le Duo des Noms » le vendredi 03 février 2023, dans la salle de cinéma « Ticky Holgado » (espace Soleiha, 400 chemin de Balza, 31660 BESSIÈRES) de 20 heures 30 à 22 heures 30.

Article 2 : Les tarifs des produits encaissés par la régie « Spectacles » sont établis comme suit : 10 € pour les adultes et 05 € pour les enfants (de moins de 10 ans).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Bessières, le 1^{er} février 2023,

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage en date du :
La décision ayant été reçue en préfecture le :